

Chartres, le **08 MARS 2020**

Dossier n°2015-0478

Arrêté portant cessation
d'un système de vidéoprotection

RAA n° 23-02/02-PREF-SDS-PA

***Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite***

VU le titre V du livre II du code de la sécurité intérieure, relatif aux dispositions générales en matière de vidéoprotection ;

VU le titre II chapitre III du livre II du code de la sécurité intérieure relatif à la mise en œuvre de systèmes de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres 1^{er}, II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU l'autorisation préfectorale n° **20-10/138PREF-SDS/PA du 5 octobre 2020** délivrée pour l'installation d'un système de vidéoprotection pour la Sous-Préfecture de Nogent-le-Rotrou, située 29 rue de l'abbé Beulé à **Nogent-le-Rotrou (28400)** ;

Considérant le courrier électronique reçu de la Sous-Préfecture de Nogent-le-Rotrou informant de son déménagement dans un nouveau site et demandant la fermeture du système de vidéoprotection associé ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1er – L'arrêté préfectoral n° **20-10/138PREF-SDS/PA du 5 octobre 2020**, portant autorisation de l'installation d'un système de vidéoprotection situé à l'établissement précité, est abrogé.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au **Recueil des Actes Administratifs** de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 3 – L'installation d'un système de vidéoprotection sans autorisation est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende sans préjudice des dispositions des articles 226-1 du code pénal et L. 120-2, L. 121-8 et L. 432-2-1 du code du travail.

Article 4 – Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet,

Yannis BOUZAR